

Si la question de l'organisation des espaces scolaires se pose depuis l'apparition de l'école, on observe depuis peu une préoccupation grandissante, partagée par divers acteurs, pour les liens qui peuvent exister entre les espaces et la qualité des apprentissages (scolaires et psycho-sociaux).

Problématique : Faut-il repenser l'architecture scolaire pour que l'école puisse faire face aux défis, aux enjeux actuels de l'éducation ?

Questionne sur : les effets de l'architecture scolaire sur la construction de l'identité et la socialisation des élèves, l'instauration et la qualité du système de relations sociales au sein de l'établissement, le climat scolaire et l'effet établissement, la politique de prévention, ...,

Ainsi, si la question de l'architecture scolaire renvoie à des notions d'espace, de technique, d'esthétique, de coût, elle renvoie aussi à la conception de la place de l'enfant dans l'espace scolaire, à la pédagogie (enseignement et éducation) et au bien être (individuel et collectif)..

Actualité de la réflexion sur ce thème

=> l'espace scolaire n'est plus et ne doit pas être un sanctuaire.

=> l'école contemporaine a adopté une démarche d'inclusion.

=> la diversité des approches et objets pédagogiques, tant dans l'enseignement des disciplines que dans l'éducatif.

=> les évolutions de l'architecture urbaine voire même rurale.

=> l'évolution des politiques éducatives vers toujours plus de partenariat => renforcée par la Loi de refondation de l'école.

Législation

Les dispositions du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation s'appliquent aux constructions scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale.

Juillet 2002, Directives et recommandations concernant les constructions scolaires

Légitimité du CPE

=> **missions 82** « conditions de travail et de vie.... ».

à 2015 « Les CPE assurent la gestion des espaces et des temps de la vie scolaire des élèves en organisant leurs conditions d'accueil, leurs mouvements d'entrées et de sorties, ainsi que leurs déplacements et leur circulation au sein de l'établissement y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études collectives. »

=> **compétences 2013** « conseil au chef d'établissement et gestionnaire dans l'aménagement des espaces » « bien être de l'élève » « sécurité ».

Plan du cours

1/ Architecture scolaire et missions de l'école (rappel et contextualisation de la question).

2/ Une évolution vers la polyvalence des espaces

3/ Gestion de l'espace vie scolaire

1/ Architecture scolaire et missions de l'école : perspective historique (Philippe Meirieu)

Ecole de la République => le modèle architectural est celui de la caserne ou du couvent (lycée Montaigne à Bordeaux / Lycée de Bazas / La Réole). Adapté à l' « esprit du temps », aux idées sur l'éducation : apprendre par la contrainte et l'enfermement ; et aux outils et pratiques pédagogiques : pensums et châtiments corporels.

Cette architecture répondait à 4 objectifs essentiellement :

- organiser les mouvements des groupes => galeries.
- mettre en scène la parole magistrale => estrade, amphithéâtre.
- faciliter le travail individuel dans des groupes stables => classe de 20 à 30 élèves encadrée par un adulte.
- créer les conditions de la « médiation » par la sanctuarisation => espace clos.

Mouvement de massification, après la seconde guerre mondiale, changement radical, espoir de démocratisation de l'école, naissance de pratiques pédagogiques nouvelles et d'activités d'enseignement autres que disciplinaires ; années 70, le « surgé » devient CPE et la notion de vie scolaire vient définir de nouvelles missions données à l'école (via ces nouveaux personnels) et des missions attendues de l'école.

(Rappel) Argumentation : les préoccupations sociales sont entrées dans l'école, les publics ne sont plus en connivence avec les demandes de l'école ; aux côtés de l'instruction et des apprentissages traditionnels une place de plus en plus importante est prise par l'école dans la socialisation des élèves ; « éduquer » va entraîner la nécessité de définir des démarches éducatives, des activités pédagogiques propices à cette mission et par là même dans des lieux autres que ceux de l'activité d'enseignement, de la classe ; espaces vie scolaire, salle du foyer, audio, clubs, espaces du service vie scolaire...

==> Si les finalités de l'école de la République sont restées les mêmes et doivent être réaffirmées, le contexte est radicalement différent : multiplicité des moyens d'accès aux connaissances et aux savoirs ; place du professeur certes toujours centrale mais qui doit s'orienter vers l'accompagnement de l'apprentissage du traitement de l'information issue de ces nouveaux moyens ; besoins des adolescents et enjeux différents ; locaux qui les aident à se concentrer et à focaliser leur attention (échapper au zapping permanent) et besoins d'espaces où se rencontrer et rencontrer des adultes et où « apprendre à tisser du lien social ».

2/ Une évolution vers la polyvalence des espaces

La réflexion sur l'espace scolaire se structure actuellement autour de deux principales distinctions : la différence entre espaces scolaires et environnements d'apprentissage, et l'école comme bâtiment et comme construction sociale.

Construire un collège et plus généralement un établissement scolaire suppose *« que l'on pense d'abord les finalités pédagogiques et les enjeux psycho-sociaux, que l'on soit attentif aux formes symboliques capables de donner aux élèves les meilleures chances de réussite et qu'on favorise le travail des adultes, cadres éducatifs, enseignants et personnels, afin qu'avec les élèves ils puissent « habiter ce lieu » et en être vraiment les acteurs »* (P. Meirieu).

Quelques principes architecturaux pour répondre à cette ambition (Derouet et Besson) :

- les locaux doivent offrir des possibilités variées de regroupement : de la toute petite salle à l'amphi ;
- la « classe » reste une unité d'appartenance et de référence tout en étant complétée par d'autres espaces-temps où seront mis en œuvre d'autres modes de fonctionnement : suivi individuel, tutorat, démarche documentaire, utilisation des nouvelles technologies,.... ;
- les locaux doivent être conçus pour faire baisser la tension et susciter l'attention, la concentration : chaque espace doit clairement signaler sa/ses fonctions et répondre aux attentes *« faciliter la posture mentale requise »* ;
- l'agencement des locaux et la circulation doivent obéir au principe « urbain » de mixité architecturale afin de favoriser une vie sociale authentique et d'éviter les phénomènes dus à la concentration excessive de certaines activités et de certains comportements dans certains espaces ;
- l'accès aux savoirs doit être possible en tous lieux et, par des outils et modalités divers adaptés et utilisables par tous en fonction des besoins ;
- des espaces de vie sociale doivent être mis à disposition de la communauté éducative ;
- l'établissement dans sa conception même doit être un lieu de travail calme et exigeant, libéré des

pressions extérieures mais également un lieu d'accueil ouvert à l'environnement : des espaces doivent correspondre à la mise en œuvre des relations avec les familles et des partenariats ;

La question de la polyvalence des locaux ou d'une utilisation polyvalente de mêmes locaux est renforcée par la politique partenariale développée par l'EN.

Les questions de l'accessibilité aux locaux, de leur adaptabilité, d'une spécialisation ou d'une banalisation, des usages successifs et partagés des lieux scolaires ne peuvent être pensés et traités de manière globale et définitive mais davantage dans une perspective à courte durée, projet par projet, le temps de la durée de l'action en partenariat. Comment aménager un bâtiment scolaire au quotidien le temps d'une action et de façon répétée sur différentes actions (exposition dans un hall, salle de répétition d'un spectacle de théâtre, organisation d'un tournoi d'échec,) ? Cela se pense et se prépare en amont : différencier le gros œuvre de ce qui peut être amené à être modifié au fil de l'évolution de la demande..... (penser au conseil d'architecte gratuit, CAUE).

La question du partenariat avec les structures associatives et éducatives des collectivités territoriales est d'actualité ++++. Au delà de la mise en œuvre c'est une question politique, tant les paramètres locaux sont tout autant humains qu'architecturaux, liés aux personnes tout autant qu'aux institutions.

Témoignages (Revue de Sévres 2014 Extraits)

Vice-présidente en charge des lycées et de la politique éducative de la Région Île-de-France, Henriette Zoughebi affirme que l'espace scolaire ne doit plus être pensé en dehors de ses utilisateurs : elle insiste sur le besoin de concertation en amont, seul moyen de remplir la mission citoyenne de l'école, qui doit permettre la réussite de tous les élèves. Ainsi, les concertations qu'elle a mises en place auprès des 800 000 lycéens de cette région débouchent notamment sur un développement réel des espaces dédiés à la socialisation. L'enquête de Maurice Mazalto (2013) auprès de 800 élèves de plusieurs établissements du second degré en France confirme que les jeunes interrogés souhaitent massivement la création d'espaces pour dialoguer, échanger en groupe ou de façon plus intime.

Pour Florence Robine, rectrice de l'académie de Créteil, tout un imaginaire de l'enseignement et de l'autorité est engagé dans la reformulation théorique et pratique de l'espace scolaire. Il s'agit en effet de remettre en discussion, à partir de l'agencement de la salle de classe, le modèle traditionnel de l'enseignement frontal. Il faut désormais dessiner des espaces « flexibles et modulaires », en adéquation avec les évolutions des environnements numériques, qui bouleversent la hiérarchie traditionnelle des espaces : les centres de connaissance et culture (3C) par exemple, sont destinés à devenir le cœur des futurs établissements scolaires français. Les enjeux sociétaux soulevés par ces transformations nécessitent la consultation de l'ensemble des parties prenantes : communautés locales, enseignants, familles, élèves.

3/ Gestion de l'espace vie scolaire

L'aménagement et la gestion des espaces peut faire l'objet d'un travail de réflexion à dimension éducative et pédagogique, par tous les acteurs de l'école dont les parents, lors de l'élaboration du projet d'établissement.

Jean-Pierre Obin fait de **la gestion de l'espace un axe du projet éducatif** de l'établissement, et lui attribue une **dimension préventive par rapport au climat d'établissement, à certaines conditions** :

=> que **l'espace scolaire soit conçu comme un « lieu de vie »** (Robert Ballion et avant lui Célestin Freinet qui parlent de « maison ») et cela pour deux raisons : 1/ le temps moyen passé dans un établissement est de 30 à 40 h et plus pour un interne ; 2/ l'établissement est un « espace privé » pour l'élève, hors de l'espace de la sphère familiale (seconde maison).

=> que **l'établissement** ne se contente pas d'être un « service produisant de l'instruction à des usagers consommateurs ». Il **doit devenir un milieu de vie**, c'est à dire un espace où s'instaurent des relations, où s'opère un processus de socialisation par l'inscription de l'individu dans une

collectivité » (R. Ballion, le lycée une cité à construire). Le lien social doit se renforcer corrélativement à l'individualisation (G Mendel, préface de « la démocratie dans l'école de Rueff Escoubes »).

Ce qui suppose :

=> la **qualité de l'aménagement des espaces** : différenciés ; accessibles à tous et identifiés (signalétique) ; pensés pour l'accueil, confort et convivialité ; facilitant la circulation physique et la communication.

=> la **qualité de la surveillance** : l'organisation de celle-ci revêt un caractère continu durant le temps où l'élève est confié à l'institution et elle est nécessairement liée à l'aménagement matériel des locaux.

=> l'**espace scolaire conçu et organisé comme un espace protégé et réglementé**, doit offrir toutes les conditions pour voir se développer un climat d'établissement propice au travail, à l'individualisation et à la socialisation, et par conséquent au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité scolaire.

=> les **espaces du service vie scolaire sont à concevoir comme des lieux possibles de médiation**. Espace central de l'établissement, l'espace du service vie scolaire est un lien avec les lieux à dominante pédagogique (classe, atelier, CDI, études,...) les lieux à dominante éducative (FSE, MDL, clubs, ..) les lieux de vie collective (self, couloirs, cour, internat,...) les lieux administratifs (intendance, secrétariat,...) les services médico-sociaux...

Le CPE établit des liens entre les différentes activités de l'établissement : il donne sens, il régule, il crée les ponts entre services par le suivi de l'élève, par l'organisation des temps hors classe et par la mise en œuvre de projets. Cet espace « hors maison familiale » et « hors classe » permet une neutralité favorable à la médiation, famille-enseignant par exemple.

Articulation des ces divers éléments, quelques exemples (pour une copie d'examen)

Selon l'hypothèse que la surveillance est un vecteur de prévention,

=> suivant la configuration des locaux le CPE organise le service des personnels après avoir délimité les espaces de surveillance (extérieur, couloirs,...) : il établit une grille, poste par poste et selon une temporalité précise, faisant apparaître les zones à surveiller et les personnes responsables de chaque espace (EDT nominatif posté).

=> dans les espaces de circulation comme les couloirs, le CPE s'efforcera de limiter les flux d'élèves au même endroit et au même moment : il établit par exemple un circuit d'accès aux bâtiments afin d'éviter l'engorgement, les bousculades voire le danger. La résistance de l'habitude (*on est toujours passés par là*) et les « privilèges » (*c'est « ma » salle*) sont parfois à combattre autant chez les adultes que chez les enfants. Le CPE propose un plan de circulation au chef d'établissement et à l'adjoint gestionnaire, et communique largement quant au plan de circulation.

=> la présence de l'adulte rassure et doit se faire rassurante, en particulier dans les zones de vie collective intense comme les temps de récréations, le « midi-deux ». L'adulte régule et prévient les tensions : les places, postes de chacun sont essentiels et l'adulte doit être identifié, repérable par tous et disponible pour tous.

=> la demi-pension est à la fois un temps de détente et un moment éducatif : calme, respect d'une certaine hygiène et du travail des personnels, apprendre à se tenir à table et à diversifier sa nourriture. La gestion de cet espace suppose une adéquation avec l'EDT pour éviter les engorgements mais également permettre les possibilités de mixité, de niveau, d'âge, les retrouvailles entre camarades ou amis d'une autre classe,...

=> les salles d'étude : moment de travail accompagné (personnel disponible), espace pédagogique pour expérimenter le travail en petit groupe, appel à l'autonomie quant à l'anticipation du travail personnel à faire en étude où au CDI, appel à la responsabilisation par l'auto-discipline par petits-groupes dès la troisième, ce qui suppose une connaissance de cette capacité et donc une évaluation (SCCCC).

